



Que veut dire exactement être condamné aux dépens ?

Par **leonora_old**, le **14/05/2007** à **09:14**

Bonjour à tous.

Ma compréhension du juridique laissant parfois à désirer je me tourne aujourd'hui vers vous afin d'obtenir une petite explication en ce domaine.

Pour situer un peu il s'agit d'un procès en appel, le père de ma fille qui avait été codamné par le JAF à verser une PA de 200 euro mensuels avait fait appel de cette décision afin de diminuer de moitié cette somme. Il vient de perdre en appel, le 1er jugement ayant été confirmé. Ma question porte donc sur la dernière phrase dudit jugement d'appel où il est noté :

----La cour condamne donc Mr "X" aux dépens d'appel. Autorise la SCP "Y" (avoué à la cour) à recouvrer ceux des dépens dont elle a fait l'avance sans avoir reçu de provision.

Alors ceci veut il dire que mon adversaire doit me rembourser qqchose puisque j'avais moi même déjà réglé mon avoué ??

En tous les cas merci d'avance pour votre aide et bonne journée

Par **Christelle_old**, le **15/05/2007** à **04:33**

Bonjour,

Les dépens sont le paiement des frais de justice engagés pour un procès. Cela ne signifie pas qu'il doive payer votre avocat. Mais ce dernier a payé un certain nombre de choses dans le cadre de la procédure et c'est cela que monsieur devra rembourser.

Désolée mais il ne vous doit rien...

Par **leonora_old**, le **15/05/2007** à **08:37**

merci beaucoup de la réponse. Bonne journée

Par **woody1**, le **14/02/2009** à **22:02**

Il n'est pas encore trop tard, vous avez deux ans pour réclamer un dû à l'avoué.

Je pense qu'il n'est pas juste de dire que l'on ne vous doit rien.

Il faut faire une différence entre la 1ère instance et l'Appel.

Or vous étiez en Appel, et en Appel il y a des dépens qui sont supportés par les deux parties ou par une seule.

Quoiqu'il en soit si la partie adverse est condamnée elle doit vous payer les dépens, donc vous rembourser les "frais d'avoué".

Par **ninie59610**, le **13/04/2012** à **21:08**

Moi j'ai voulu faire remettre les vacances à 15 j juillet et 15 j août et mon ex mari ne veut pas alors l'avocate demande au juge de me condamner aux dépens pffffff moi qui vis seule avec 3 enfants je ne sais même pas comment je vais payer si le juge me condamne !!!
la déprime totale !!!